

CERVIN

16

LES TERRITOIRES DE LA VIGNE ET DU VIN



ÉDITIONS FÉRET

AVANT-PROPOS

Ces deuxièmes journées pluridisciplinaires de l'Institut des Sciences de la vigne et du vin en Sciences humaines, « Les territoires de la vigne et du vin » ont été organisées par le Centre d'Études et de Recherches sur la Vigne et le Vin (CERVIN) de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3. Elles ont associé des historiens, des économistes, des juristes, des sociologues et des géographes des universités Bordeaux 3, Bordeaux IV et de l'ENITA, auxquels se sont joints des spécialistes du monde viticole.

LE CERVIN

Créé en 1970 par le professeur A. Huetz de Lempis, ce centre de recherche de l'Institut de Géographie de Bordeaux 3 a réuni une abondante documentation écrite sur la vigne et le vin dans le monde. Outre son fondateur bien connu pour ses travaux sur tous les vignobles du monde, le CERVIN (1) a compté parmi ses membres H. Enjalbert (*Les grands vins de Saint-Émilion, Pomerol et Fronsac*) et R. Pijassou (*Le Médoc*). Autour de son directeur, Ph. Roudié (*Vignobles et vigneronns de Bordeaux de 1850 à 1980*), une petite équipe, animée par J.-C. Hinnewinkel, maître de conférences et C. Le Gars, ingénieur de recherche, encadre étudiants et doctorants (M. Réjalot, *Les structures du commerce viticole* ; Yan Crispel, *Les vignobles anglais*) tout en accueillant les nombreux visiteurs et en répondant aux diverses sollicitations des « professionnels » (contrats de recherches avec le syndicat des Graves, avec la Fédération des caves vinicoles d'Aquitaine, contacts étroits avec le C.I.V.B., l'I.N.A.O., l'ENITA ainsi qu'avec l'O.I.V., l'ONIVINS, etc.).

Depuis quelques années, le CERVIN, initialement composé de géographes, s'est ouvert aux historiens et aux littéraires de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 pour favoriser des échanges pluridisciplinaires.

(1) Contacts :

legars@montaigne.u-bordeaux.fr

hinnewin@montaigne.u-bordeaux.fr

JC.Hinnewinkel@msha.u-bordeaux.fr

Son installation récente à la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, avec la création d'un centre de ressources multimédia, accentue cette ouverture tout en ayant aussi comme objectif le développement d'une collaboration plus étroite avec les autres établissements de recherches bordelais : Centre Montesquieu de la Vigne et du Vin Bordeaux IV, École Nationale d'Ingénieurs de Travaux Agricoles de Bordeaux (ENITA), Faculté d'œnologie de Bordeaux 2... sans oublier les professionnels.

Le CERVIN est un des membres du réseau Vinidoc constitué en 1995 sous l'égide du C.I.V.B. pour assurer une meilleure communication des missions, services et informations disponibles par la réalisation d'un répertoire à destination des professionnels ; des réunions régulières (une par trimestre) entre représentants de toutes les institutions concernées permettent de soulever les problèmes rencontrés dans la diffusion de l'information (actualisation, fiabilité des données, mise en place des réseaux), de faire le point sur les projets en cours, les actualités réglementaires et techniques, d'échanger les dernières publications propres à chaque organisme.

Au niveau international, le CERVIN est en relation étroite avec l'Association Internationale d'Histoire et Civilisation de la Vigne et du Vin, créée en mars 1999 lors d'un symposium à El Puerto de Santa Maria – Jerez – Cadix et dont le président élu en exercice est Ph. Roudié.

Un contrat en cours avec la Région Aquitaine, « Vigne, vin et civilisation en Aquitaine » confie au CERVIN l'organisation d'une recherche pluridisciplinaire en sciences sociales sur la vigne et le vin, mais aussi le soin de développer un centre de ressources documentaires ouvert aux chercheurs et aux professionnels. Implanté à la M.S.H.A., il doit à terme devenir non seulement un lieu d'information en sciences humaines sur la vigne et le vin mais aussi un lieu d'échanges. Le site Internet en cours de réalisation en sera la première manifestation.

LA THÉMATIQUE RETENUE

En proposant ces deux journées de réflexions sur les territoires de la vigne et du vin, l'objectif du CERVIN était d'initier une réflexion pluridisciplinaire sur l'avenir des A.O.C. dans la mondialisation.

Contribuer à la réflexion sur l'avenir des A.O.C. et donc sur celui de l'organisation de la filière à la française peut se faire de multiples manières. Nombreux sont ceux qui focalisent leurs travaux sur le terroir comme principal « actif spécifique » des vignobles occidentaux. Est alors mise en avant

la qualité des terroirs, pris comme **concept agronomique**, soit un espace composé de plusieurs unités homogènes : éléments géologiques et pédologiques (texture, granulométrie, épaisseur, nature minéralogique, composants chimiques), géomorphologiques (altitude, pente, exposition), climatologiques (pluviométrie, température, insolation). Ce terroir ne fut toutefois que tardivement pris en compte dans la construction des territoires vitivinicoles que sont les aires des vins de qualité produit dans des régions déterminées (V.Q.P.R.D.).

S'il est indiscutable qu'il y ait un lien particulier entre la spécificité d'un vin et le terroir, rares sont les preuves indiscutables du lien entre terroir et qualité. Et faire reposer les appellations d'origine contrôlée sur le seul terroir, c'est s'exposer à de très vives critiques de la part des nouveaux pays producteurs ou plutôt nouveaux exportateurs de vin de qualité.

Aussi, de plus en plus nombreux sont également ceux qui cherchent ailleurs quels sont les « actifs spécifiques » de ces différentes appellations, les structures profondes et donc les plus stables qui relèvent du modèle « A.O.C. » lui-même, comme celles qui sont propres à chaque aire ainsi définie, afin que chaque appellation puisse s'organiser pour valoriser au mieux ses « actifs spécifiques ».

L'actif spécifique des grands vignobles occidentaux paraît être le lien entre le territoire (aire d'A.O.C.) et le **terroir** mais pris cette fois au **sens social** soit *une construction sociale, sur un espace naturel doué de caractéristiques homogènes, défini sur le plan juridique et caractérisé par un ensemble de valeurs, valeur esthétique paysagère, valeur culturelle d'évocation historique, valeur patrimoniale d'attachement social et valeur médiatique des notoriétés*. Ce terroir social est ainsi le fruit d'un concours de circonstances avec son histoire propre (tradition, usages, innovation) sur un écosystème original, ce qui lui confère spécificités et aménités. Au-delà de la construction/communication du produit avec maîtrise de la qualité et la traçabilité, c'est le seul argument de différenciation dans la globalisation.

Ces spécificités et aménités nous les caractériserons en répondant principalement aux questions « comment cela marche ? », « comment fonctionnent les grands vignobles et les autres ? » et surtout « où sont les fondations ? », les « murs porteurs et les modestes cloisons ». Il paraît en effet fondamental de bien repérer les premiers car si on enlève les murs porteurs, tout s'effondre. Alors les conserver devient une priorité absolue.

Cette quête des structures fondamentales qui expliquent la permanence des grands vignobles et sur lesquels il nous paraît opportun de s'appuyer pour construire l'avenir, est aussi celle d'une identité des vignobles. Pour la

satisfaire, il nous faut enquêter sur les fondements des vignobles. Pourquoi un espace prend une consistance particulière ? Pourquoi, au fil du temps, des groupes sociaux se reconnaissent-ils une identité commune ? C'est aussi une enquête sur la possibilité d'un destin : comment des éléments lourds (géographiques) et des expériences sociales (histoire) ont-ils produit un espace particulier ? Qu'y a-t-il de particulier dans l'expérience viti-vinicole ?

Nos préoccupations sont également tournées vers les facteurs qui conditionnent le fonctionnement actuel, le rôle des syndicats d'appellation, des structures interprofessionnelles, des États et des organismes internationaux. Notre ambition relève donc des sciences humaines et sociales dans leur ensemble, requérant économistes, géographes, historiens, juristes, sociologues... D'où une pluridisciplinarité indispensable et le choix de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine qui nous paraît être le lieu idéal d'une telle recherche.

Dégager les actifs spécifiques des vignobles est un travail de longue haleine qui nécessitera des années de collaboration. Pour ouvrir en quelque sorte ce chantier, les 16 intervenants proposent des communications relevant majoritairement de l'histoire, puisque même les géographes se sont mobilisés pour cette « géohistoire » destinée à éclairer le présent. Toutefois, cinq communications nous ramèneront dans l'actualité avec Julie Chabaud, Antoine Vialard, Jean-Michel Ascich, Alain Cazenave-Piarrot et Joanne Roquecave.

Nous vous proposerons de découvrir le contenu de ces communications selon une entrée plus thématique avec une première partie historique, une seconde juridique et une troisième plus sociologique, mais avec à chaque fois des regards croisés puisque dans chaque thème se retrouvent des chercheurs de disciplines différentes.

La géohistoire est l'étude des temps longs, immobiles, ceux des contraintes et des possibilités, de la mise en valeur des permanences (ou « structures profondes »). Deux géographes, Philippe Roudié (« Quels territoires pour les vins « bourgeois » du Bordelais du Moyen Âge à nos jours ? ») et Stéphane Dubois (« Les pulsations géohistoriques du territoire viticole de Saint-Sardos ») proposent ainsi de vastes fresques. Sandrine Lavaud, historienne (« Le territoire des Graves au Moyen Âge et au début de l'époque moderne »), et Jean-Claude Hinnewinkel, géographe (« Les territoires viticoles de la région des Graves au milieu du XIX^e siècle ») invitent à des pauses dans le temps à travers leurs tableaux de géographie dans le passé. Mais la géohistoire, c'est aussi l'étude du temps plus court des cycles, celui de la construction des types sociaux, économiques, politiques, celui qui permet de comprendre les changements et tout particuliè-

rement le rôle des conflits. Dans cette optique, Bernard Gallinato-Contino, historien du droit (« Le conseil général de la Gironde et la crise viticole, 1918-1930 ») souligne l'implication des pouvoirs publics dans la gestion de la filière viti-cole, notamment lors des grandes crises qui marquèrent son histoire à partir de la fin du XIX^e siècle. Enfin Michel Réjalot, géographe (« Un petit négociant, la maison Souleau : réseau et territoire de distribution (1865-1945) ») met en relief, à travers l'histoire de cette petite maison de commerce bordelaise, les mutations profondes dans la conception et la perception du vin de Bordeaux.

Le monde de la vigne et du vin, ce sont des hommes, comme les communications précédentes le montrent bien, mais ce sont aussi des lois et règlements, thème de la seconde partie de cet ouvrage. Dès l'origine, le commerce du vin a été l'objet de toutes les attentions du pouvoir en place, comme source de revenus à protéger. D'où une législation ancienne et, par phénomène cumulatif, toujours plus complexe. Cette législation, ces règlements, ainsi que les usages locaux représentent bien les sociétés qui les ont élaborés ; les étudier permet de mieux en comprendre le fonctionnement et, par là même, de découvrir certaines clés de la construction des territoires viti-vinicoles.

Cette quête est celle de Gérard Aubin, historien du droit (« Le prix-fait et les usages locaux du département de la Gironde : contribution à l'histoire d'un contrat de travail en viticulture ») et de Bruno Marnot, historien (« Joseph Capus et la législation sur les A.O.C. »). Mais aussi celle des juristes que sont Sophie Evan (« L'appellation vin des Côtes de Duras, définition judiciaire et administrative entre 1919 et 1937 ») et Antoine Vialard (« La délimitation des aires d'appellation d'origine »). Quant à Jean-Michel Ascich (« Les modalités de gestion du casier viticole informatisé »), il nous fait part des richesses disponibles, en respect de la législation « informatique et libertés », avec ce nouvel outil pour la connaissance des territoires viticoles.

Avec la dernière série de communications, la troisième partie de ce volume aborde la question des représentations liées au monde du vin. Celles-ci sont aujourd'hui un objet d'études très prisé des sociologues, bien sûr, qui, comme Julie Chabaud (« Les terroirs viticoles : quelles représentations chez les viticulteurs bordelais ») en font l'objet central de leurs analyses. Elles sont également de plus en plus prisées par les géographes pour qui, à l'instar d'Hélène Vélasco-Graciet (« Le vin et le vignoble de Cahors à l'usage du voyageur : de la construction d'une image à l'émergence d'une représentation ») et d'Alain Cazenave-Piarrot (« Le Somontano, un vignoble en construction »), ces représentations deviennent un outil de compréhension de la construction et du fonctionnement des territoires, ici viti-vinicoles.

Au même registre se rattache la communication de Joanne Roquecave (« Le domaine de Luchey-Halde, la renaissance d'un domaine ») qui nous paraît constitutive des représentations du vignoble bordelais, de celui de Pessac-Léognan tout particulièrement. Et nous terminons avec Bruno Boidron, « *Bordeaux et ses Vins*, témoin et mémoire de l'évolution des territoires bordelais », source incontournable pour qui souhaite analyser les images et représentations liées au vignoble girondin au cours du siècle et demi que couvre ce véritable patrimoine du monde du vin de Bordeaux.

Jean-Claude Hinnewinkel
Maître de conférences de géographie
 CERVIN/INTERMET et MSHA
Université Michel de Montaigne - Bordeaux III

CONCLUSION : TERRITOIRES DU VIN, A.O.C. ET MONDIALISATION

Contribuer à la réflexion sur l'avenir des A.O.C. : c'est avec cette ambition que nous avons ouvert ce colloque avec, pour y parvenir, un double questionnement :

- comment, au fil des siècles, ont été définis les territoires viti-vinicoles ?
- à quelles conditions peuvent-ils assurer leur permanence ?

C'est en tentant d'y répondre que nous souhaitons conclure.

Les éléments de réponse (partielle) à la première question, nous les trouvons tout d'abord dans les diverses contributions de géohistoire. La connaissance des A.O.C. passe en effet par celle de leur histoire la plus ancienne : pas celle des hommes célèbres qui auraient fait la gloire de tel ou tel vin, mais aussi celle des sociétés viticoles qui ont produit ces vins, celle des organisations qu'elles ont progressivement élaborées pour la protection de leur « rente territoriale ».

Les vignobles et les territoires que les sociétés construisirent autour d'elles sont le fruit d'une conjoncture, d'un concours de **circonstances historiques**, comme nous le rappelons dans cet ouvrage à propos des Graves et comme d'autres l'ont largement souligné avant nous ⁽¹⁾. Des avantages comparatifs « naturels » conjugués, à un moment favorable d'une histoire économique, sociale et politique, servirent de déclencheur. Ce sont alors les sociétés qui s'y employèrent avec plus ou moins de bonheur et écrivirent

(1) Dion (R.), *La création du vignoble bordelais*, Angers, éd. de l'Ouest, 1952, 80 p.

ainsi les pages si précieuses des fondements des grands vignobles contemporains et de la lente construction sociale des terroirs. Une fois le vignoble créé, tout n'est plus qu'affaire de protection d'une rente territoriale qui passe par la mise en place de règlements et d'institutions dans le cadre de véritables politiques publiques élaborées progressivement au fil des siècles. La protection de la rente s'appuie également sur des représentations dont le rôle, dans nos sociétés modernes, ne cesse de croître.

LA LENTE CONSTRUCTION SOCIALE DES TERROIRS

En parcourant les fragments de l'histoire des terroirs viticoles que sont les communications présentées dans ce volume, un élément paraît tout à fait remarquable : **le poids des composantes sociales** dans l'élaboration de la personnalité de chaque vignoble, dans la lente construction des terroirs.

À l'échelle de l'ensemble du vignoble bordelais, l'histoire des vins et Crus Bourgeois proposée par Philippe Roudié est une parfaite illustration de cette lente construction d'une notion aujourd'hui remise au devant de l'actualité : le Cru Bourgeois. Le glissement sémantique d'une signification juridique impliquant une exemption de taxes à une acception qualificative sur le marché, progressivement accaparée par un seul terroir, celui du Médoc, est significatif d'une transformation progressive et continue de la géographie viticole du vignoble bordelais, hier comme aujourd'hui. Il interpelle donc sur le fonctionnement des structures contemporaines que beaucoup, pour défendre leur « rente territoriale » souhaitent, bien sûr, pérenniser à tout jamais mais dont d'autres, qui ne bénéficient pas de cette rente, demandent l'ouverture. C'est notamment le cas des classements non révisables comme celui des Grands Crus Classés en 1855 ou des Crus de Graves en 1959... Et, derrière ces hiérarchies, ainsi que l'indique le règlement du classement en cours, bien peu de terroirs mais une hiérarchie du mérite et donc des savoir-faire. Une nouvelle fois, un seul terroir paraît concerné, le Médoc...

À plus grande échelle, pour le vignoble des Graves, les travaux novateurs de Sandrine Lavaud soulignent avec encore plus de force les origines « sociales » de ses différentes composantes géographiques, donc de ses terroirs, au Moyen Âge comme aux Temps modernes. Le « vignoble de Bordeaux » est alors un vignoble urbain, « bourgeois », au sens médiéval du terme, donc celui des habitants de la ville de Bordeaux et il s'étend aussi bien sur les terrasses graveleuses que dans les palus proches de la ville. L'« invention du Sauternais » est le résultat d'un de ces concours de

circonstances historiques où l'on retrouve la protection de la rente territoriale des bourgeois bordelais avec les « privilèges des vins de Bordeaux » qui, à la faveur de la guerre de Cent Ans, freinent la concurrence du Haut pays et favorisent ainsi les territoires de l'évêché de Bordeaux, mais aussi la demande des marchands hollandais pour des vins blancs liquoreux et celle des investisseurs, principalement bordelais, en mal de terrains disponibles. L'actuelle région du Sauternais est alors la seule, proche de la Garonne, en aval de Bordeaux à répondre à ces exigences.

Ce poids des composantes sociales, nous le retrouvons dans les Graves au XIX^e siècle où nous montrons comment, après une lente et permanente construction, les germes territoriaux se traduisent sous la forme de « noyaux d'élites » structurant de façon forte l'ensemble de la région au point de prédéterminer largement les futures aires d'appellations d'origine contrôlée. Nous montrons par ailleurs (2) comment celles-ci ne reposèrent pas sur des critères de « terroirs agronomiques » mais sur des « terroirs, constructions sociales ».

Le poids prédominant des logiques sociales et commerciales, nous le retrouvons aussi avec le petit vignoble de Saint-Sardos pour lequel, en relatant les « pulsations géohistoriques », Stéphane Dubois met bien en exergue le rôle des communautés humaines, que ce soit lors de la création, avec l'abbaye de Grandselve, ou lors de la renaissance récente, avec le rôle éminent de la cave coopérative de Saint-Sardos, mais aussi lors de l'effacement post-phyllloxérique. Plus que l'abandon de mauvais terroirs, ce déclin est la conséquence directe d'une société viticole insuffisamment structurée.

L'histoire de l'appellation « Côtes de Duras », relatée par Sophie Evan, nous entraîne aux frontières du vignoble de Bordeaux contemporain et enfonce un peu plus le clou. Elle montre avec clarté les aléas du positionnement géographique par rapport à la frontière « politico-administrative » et le destin très changeant du vignoble selon qu'il est situé d'un côté ou de l'autre de celle-ci. Autrefois « pays de la nouvelle conquête » et à ce titre à demi favorisé, le pays de Duras fut rejeté au début du XX^e siècle, avec tout le Haut pays, hors du « pays bordelais ». Pourtant, le milieu géographique immuable est tout à fait semblable à celui du Haut Entre-deux-Mers, bordelais lui. Le Duracois offre de nos jours un visage polyculturel où la vigne n'est qu'un élément d'une savante organisation, à deux pas des récents vignobles du Bordelais oriental... Où sont les terroirs agronomiques dans la construction de cette appellation ?

(2) Hinnewinkel (J.-C.), « La construction sociale des terroirs, l'exemple des Graves de Bordeaux », 4^e *symposium international sur le zonage viticole*, Avignon, 17-20 juin 2002, à paraître.